

PLAN D' ACTIONS PERSONNALISE

BAREME DE RESSOURCES ET DE PARTICIPATION 2012

RESSOURCES MENSUELLES			
Personne seule	Ménage		Participation du retraité
Jusqu' à 807 €	Jusqu' à 1 403 €		10 %
De 808 € à 865 €	De 1 404 € à 1 498 €		14 %
De 866 € à 976 €	De 1 499 € à 1 640 €		21 %
De 977 € à 1 146 €	De 1 641 € à 1 842 €		27 %
De 1 147 € à 1 198 €	De 1 843 € à 1 911 €		36 %
De 1 199 € à 1 336 €	De 1 912 € à 2 041 €		51 %
De 1 337 € à 1 528 €	De 2 042 € à 2 293 €		65 %
Au-delà de 1 528 €	Au-delà de 2 293 €		73 %

NB: Les retraités éligibles à l'aide sociale des départements ne peuvent pas bénéficier de la prestation d'aide ménagère à domicile